

SK
471
C3372
No.82



Also available in English

No 82, juin 1978

Ces cahiers renferment des données préliminaires et des conclusions provisoires de nature à intéresser les biologistes d'autres organismes.

Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1975-1976

par Pauline A. Smith¹

Introduction

Voici, en quelques pages, une vue d'ensemble du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1975-1976, des statistiques du marché et de la législation pertinente. Des résumés annuels du même type ont été publiés pour 1972-1973, 1973-1974 (Smith et Jonkel, 1975 a et b), et 1974-1975 (Smith et Stirling, 1976).

Le nombre de peaux vendues au Canada par les sociétés pelletières de vente aux enchères a quelque peu augmenté en 1975-1976, tandis que celui des peaux manutentionnées est demeuré à peu près le même qu'en 1974-1975. La tendance à la baisse du cours de la peau d'ours blanc, commencée au début de 1974, s'est maintenue jusqu'à la fin de 1975. Au début de 1976, les prix payés aux enchères se sont mis à remonter. Les prix versés aux chasseurs autochtones sont par contre restés en baisse.

L'offre

La Western Canadian Raw Fur Auction Sales de Vancouver achète ses fourrures des chasseurs eux-mêmes, des coopératives d'Inuit et du Service de commercialisation des fourrures des T.N.-O. De plus, l'Administration des Territoires du Nord-Ouest vend les peaux confisquées et celles des animaux qu'il faut abattre. La Compagnie de la Baie d'Hudson, à Montréal, obtient ses peaux d'ours blanc de ses magasins du Nord, du Service de commercialisation des fourrures des T.N.-O., de coopératives d'Inuit et de chasseurs indépendants L'Hudson's Bay and Annings, de Londres, se procure les siennes par l'entremise de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Montréal. La Dominion Soudack Fur Auction Sales, de Winnipeg, s'approvisionne chez des coopératives Inuit, auprès de chasseurs et du Service de commercialisation des T.N.-O. Quant au Ministère royal du commerce groenlandais, à Copenhague (Danemark), il achète des peaux de chasseurs autochtones du Groenland.

Au Manitoba, les peaux des ours qui causent des problèmes et sont abattus par les agents de la conservation ou la Gendarmerie Royale du Canada appartiennent à la Couronne et ne peuvent être vendues que par le gouvernement du Manitoba par voie de soumissions cachetées, au profit du trésor provincial. La vente aux enchères est organisée habituellement une fois par an mais, vu le petit stock disponible au printemps 1976, il n'y en a pas eue. Les huit peaux disponibles seront donc mises aux enchères au printemps 1977, en même temps que celles prises en 1976.

L'Ontario Trappers Association de North Bay est l'unique débouché officiel de commercialisation des peaux d'ours abattus par les Indiens de l'Ontario.

La Western Canadian Raw Fur Auction Sales touche une commission de 6 pour cent, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Dominion Soudack 7 pour cent, et l'Ontario Trappers Association 5 pour cent. Après une vente aux enchères effectuée par l'Ontario Trappers Association, déduction est faite des frais de manutention ainsi que de la commission, et le solde est divisé à raison de 60 pour cent pour le chasseur indien et de 40 pour cent pour sa bande.

Le marché

Les Japonais sont restés les principaux acheteurs de peaux d'ours blancs tués au Canada en 1975-1976. Cependant, les Canadiens, probablement motivés par la baisse des prix, ont montré un peu plus d'intérêt. De son côté, le marché américain est demeuré fermé.

Les prix versés pour des peaux d'ours blanc aux enchères en 1975-1976 figurent au tableau 1. Comme en 1974-1975, de nombreuses peaux ont été retirées du marché étant donné le peu d'intérêt manifesté et la faiblesse des cours. Les peaux non vendues sont entreposées jusqu'à la vente suivante ou vendues à des particuliers. Le marché a été peu animé durant toute l'année et aucune grande tendance ne s'est dessinée. La Western Canadian Raw Fur Auction Sales, de Vancouver, a vendu 46 des 158 peaux offertes lors de ses quatre ventes aux enchères, tandis qu'à Montréal, la Compagnie de la Baie d'Hudson ne vendait que 13 des 185 peaux offertes à sa vente de février, seule vente publique de la saison. En cinq ventes aux enchères, la Dominion Soudack Fur Auction Sales de Winnipeg s'est départie de 14 peaux sur un total de 22. Si les ventes publiques ont donné lieu à peu de transactions, le volume des ventes à des particuliers a augmenté par rapport aux années précédentes. En effet, respectivement 63 pour cent (78/124), 86 pour cent (81/94) et 26 pour cent (5/19) des peaux vendues, dans l'ordre, par la Western Canadian Raw Fur Auction Sales, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Dominion Soudack Fur Auction Sales, ont fait l'objet de transactions de ce type. Les peaux achetées par des particuliers après le 1^{er} octobre 1976 seront incluses dans le rapport de 1976-1977. En tout et pour tout, en 1975-1976, la Compagnie de la Baie d'Hudson a vendu 51 pour cent (94/185) des peaux qu'elle avait, la Western Canadian Raw Fur Auction Sales 78 pour cent (124/158), et la Dominion Soudack Fur Auction Sales 86 pour cent (19/22). À la Hudson's Bay and Annings, de Londres, 92 pour cent (60/65) des peaux en stock ont été vendues.

Pendant toute la période considérée, aucune nouvelle peau n'a été envoyée de la Baie de Montréal à Londres. À la fin de septembre 1976, les stocks s'établissaient ainsi: Western Canadian Raw Fur Auction Sales, 34; Compagnie de la Baie d'Hudson, 91; Dominion Soudack Fur Auction Sales, 3; et Hudson's Bay and Annings Limited, 5. Pour 1975-1976, l'indice de rotation du stock a été de 70 pour cent pour les

¹SCF, Ottawa (Ont.) K1A 0H3.

SK
471
C3372
No.82



peaux d'ours blanc détenues par les sociétés de vente aux enchères (314 des 451 peaux manutentionnées ont été vendues). Il y a donc eu une légère amélioration par rapport à 1974-1975, année où l'indice avait été de 60 pour cent (Smith et Stirling, 1976).

Les détails de la vente faite en décembre 1975 par le Ministère royal du commerce groenlandais, principal organe de commercialisation de peaux d'ours blanc à l'extérieur du Canada, figurent au tableau 1. Contrairement à l'année précédente, toutes les peaux offertes ont été vendues. Toutefois, malgré une hausse relative de 13 pour cent par rapport à décembre 1974, les prix moyens payés à cette occasion ont été inférieurs à ceux obtenus pour les peaux canadiennes.

Au total, 451 peaux ont été manutentionnées par les sociétés de vente aux enchères en 1975-1976, ce qui est sensiblement égal aux deux années précédentes. Les sociétés ont reçu autant de nouvelles peaux en 1975-1976 (242) qu'en 1974-1975 (243). Ces acquisitions annuelles sont de loin inférieures à celles de 1973-1974 (454 peaux). Au cours de la période considérée, le nombre connu d'ours abattus au Canada a quelque peu augmenté (tableau 2). De toute évidence, comme en 1974-1975, bon nombre de chasseurs ont préféré vendre leurs peaux sur place plutôt que par l'entremise des sociétés, et ce afin d'éviter les fréquents retards de paiement. Soulignons que le chasseur ne reçoit tout son dû qu'une fois la peau vendue aux enchères par la société.

Les prix moyens payés par les deux principales sociétés de vente aux enchères au Canada et par le Ministère royal du commerce groenlandais pour des peaux d'ours blanc en 1975-1976 ont tous dépassé ceux de l'année précédente (tableau 3). La hausse de 70 pour cent, dans le cas de la Compagnie de la Baie d'Hudson, se situe bien au-dessus de la moyenne de 14 pour cent calculée pour toutes les sociétés qui vendent des peaux d'ours blanc aux enchères. C'est encore la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a payé le plus haut prix, soit \$1596 (contre \$1500 en 1974-1975). Quant au prix le plus bas, soit \$85, il a été payé par la Hudson's Bay and Annings.

Comme d'habitude, ce sont les peaux en excellent état et soigneusement dépouillées et préparées qui se sont vendues le plus cher et le plus facilement. Toutes les sociétés se sont plaintes du nombre restreint de peaux de première qualité reçues. Les bas prix obtenus aux ventes de l'Ontario Trappers Association reflètent la mauvaise qualité des peaux apportées par les Indiens de l'Ontario. Les prises se font souvent l'été ou au début de l'automne, périodes pendant lesquelles la fourrure n'est pas à son meilleur. Par surcroît, les peaux sont souvent mal préparées.

La condition du marché de la fourrure a des répercussions directes mais différées sur les montants que touchent les chasseurs autochtones. Le tableau 4 montre les prix moyens payés aux chasseurs autochtones par établissement en 1975-1976 et en 1974-1975. Ces renseignements se fondent sur des données recueillies par le Service de la faune aquatique et terrestre des T.N.-O. et le ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

La baisse marquée des prix observée dans tous les établissements pour lesquels il existe des statistiques pour 1974-1975 semble avoir ralenti en 1975-1976. Dans l'ensemble, les prix

ont diminué de 19 pour cent, mais des écarts prononcés ont été constatés. Par exemple, 39 pour cent (9) des établissements ont en réalité enregistré une hausse, 52 pour cent (12) une baisse et 9 pour cent (2) aucun changement. Par ailleurs, l'influence du mode de mise en marché sur les prix versés aux chasseurs en 1975-1976, comme l'année précédente d'ailleurs, n'est pas claire. Les chasseurs qui ont vendu leurs peaux directement aux sociétés de vente aux enchères ou par l'intermédiaire du Service de commercialisation des T.N.-O. ont, en moyenne, touché davantage que les autres. Le prix moyen des 35 peaux ainsi acheminées vers les sociétés de vente aux enchères au cours de la période visée a été de \$540, les prix minimum et maximum étant de \$200 et \$900. L'administration des T.N.-O. avance jusqu'à 75 pour cent de la valeur approximative des peaux aux chasseurs et verse le solde une fois la peau vendue.

Les chasseurs de Sachs Harbour ont vendu onze peaux à des particuliers pour \$691 la pièce en moyenne. À Cambridge Bay, des particuliers ont payé en moyenne \$627 pour le même nombre de peaux. Par contre, des autochtones de Spence Bay ont touché seulement \$386 en moyenne pour onze peaux achetées par des particuliers. L'absence de données complètes sur les prix et les méthodes de mise en marché nous empêche de dégager des tendances.

Le nombre des prises connues d'ours blanc en 1975-1976 a été un peu plus élevé qu'en 1974-1975 (tableau 2). Cette hausse est due à l'augmentation des contingents attribués à plusieurs établissements des T.N.-O., au nombre élevé d'ours abattus pour des raisons sécuritaires et à la mort accidentelle de spécimens ayant reçu des doses trop fortes de drogues immobilisantes lors d'opérations de marquage. La peau des ours abattus pour des raisons sécuritaires et de marquage est vendue par le gouvernement provincial ou l'administration du territoire. Les contingents ont été respectés par les établissements des T.N.-O. et, à plusieurs endroits (Cambridge Bay, Pangnirtung et Tuktoyaktuk), la chasse a été retardée jusqu'à janvier dans l'espoir que les peaux soient plus belles et rapportent davantage. Dans les T.N.-O. et au Yukon, la saison de chasse à l'ours blanc va du 1^{er} octobre au 31 mai suivant. En juin 1975, l'Assemblée nationale du Québec a adopté un projet de loi prévoyant la création d'une saison de chasse semblable. La loi commence seulement à être appliquée. Beaucoup moins d'ours blancs ont été tués au Québec pendant la période considérée; la baisse des prix peut être à l'origine du manque relatif d'intérêt. Toutefois, au Québec comme en Ontario, des difficultés associées à l'étiquetage des peaux nous empêchent de déterminer avec précision le nombre total d'ours blancs tués. D'autre part, comme les peaux ne sont pas étiquetées au Manitoba, il est impossible de savoir combien d'ours blancs les Indiens tuent dans cette province, s'ils en tuent. Soulignons que les chasseurs autochtones n'ont pas le droit de vendre ou d'échanger des peaux d'ours blanc dans cette province. Enfin, des statistiques sont compilées au sujet des ours abattus chaque automne dans la région de Churchill pour des raisons de sécurité.

Comme les prix semblent vouloir se stabiliser, les chasseurs autochtones pourraient en venir à un choix plus rigoureux de la période de chasse et des caractéristiques des animaux recherchés, de façon à en tirer le meilleur prix. En

général, plus la peau est grande, plus elle a de valeur (tableau 5). Il y aurait lieu de décourager la chasse estivale à l'ours blanc et la prise d'oursins car elles ne donnent que des peaux de peu de valeur. Une fois que le décret en conseil du Québec de 1975 sera entré en vigueur, il ne restera plus que l'Ontario, et peut-être le Manitoba, où se poseront les problèmes de la prise d'ourses avec des oursons et de la chasse estivale par les autochtones. Aucune loi ne protège les femelles avec leurs petits ou les ours dans leur antre au Manitoba, mais l'interdiction de la chasse à certaines périodes et les activités de chasse manifestement réduites des autochtones visés par des traités contribuent à protéger convenablement les ours.

La chasse sportive avec des guides Inuit

Conformément à l'Ordonnance sur le gibier des T.N.-O. de 1968, on autorise, depuis janvier 1970 et sur demande de certains établissements, des chasses sportives comportant un nombre fixe de prises à déduire obligatoirement du contingent de l'établissement en cause, que ces prises soient effectuées ou non. En 1975-1976, trois établissements ont offert une chasse sportive, Cambridge Bay, Paulatuk et Tuktoyaktuk. Des neuf prises permises, il n'y en a eu que six (tableau 6) et trois chasseurs sont rentrés bredouille.

Si les chasseurs autochtones ont montré plus d'intérêt en 1975-1976 qu'en 1974-1975 pour la chasse sportive, c'est probablement parce que la valeur marchande des peaux a diminué. Pour eux, il est plus rémunérateur d'accompagner et de guider un chasseur sportif que d'abattre un ours pour ensuite vendre sa peau. Le coût de l'excursion, fructueuse ou non, variait entre \$3500 à Paulatuk et Tuktoyaktuk et \$4000 à Cambridge Bay (contre \$3500 à Paulatuk et \$4500 à Pond Inlet en 1974-1975). Or, le coût de la chasse sportive a très peu varié depuis trois ans, tandis que les prix moyens payés aux enchères pour des peaux ont beaucoup baissé (\$1374 en 1973-1974, \$585 en 1974-1975 et \$668 en 1975-1976). Si les prix se stabilisent au niveau actuel, la chasse sportive s'avérera plus payante et intéressante pour les autochtones. Toutefois, pour attirer davantage de clients, il sera peut-être bon de diminuer le coût de la chasse et il faudra peut-être faire un peu de promotion. Cette chasse ne peut guère convenir aux chasseurs Américains, les plus nombreux, puisqu'il est interdit, en vertu de la Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins, d'importer des peaux d'ours blanc aux États-Unis. Du reste, les citoyens américains sont tenus d'obtenir un permis spécial de la Marine Mammal Commission s'ils désirent participer à une chasse sportive au Canada, même si cette activité est permise ici. Ceux qui viennent chasser sans ce permis s'exposent à des poursuites pénales. Cependant, compte tenu d'une interprétation officielle faite de la loi en juin 1977, il n'est plus obligatoire d'avoir ce permis.

Mesures législatives régissant le commerce des peaux d'ours blanc

La ratification par le Canada en décembre 1974 de l'Accord sur la conservation de l'ours blanc (1973) a obligé les provinces et territoires à amender en conséquence leurs mesures législatives pertinentes. Des cinq pays intéressés, trois (le Canada, la Norvège et l'U.R.S.S.) ont maintenant ratifié

l'Accord qui est entré en vigueur en mai 1976. Le Danemark et les États-Unis ne l'ont pas encore ratifié. L'Accord stipule que les pratiques de gestion devraient se fonder sur les meilleures données biologiques disponibles. Actuellement, le principal problème tient à la mise en œuvre des pratiques de gestion dans les juridictions où l'application est encore difficile. La mise en vigueur du régime de contingents qu'a proposé le Québec en janvier 1975 et de la loi qu'il a adopté en juin de la même année pourrait être facilitée par l'accord qu'ont signé le gouvernement du Québec, les Inuit et les Cris du Québec le 3 novembre 1975. En juin 1975, par décret du conseil, le Québec interdisait la chasse à l'ours blanc du 1^{er} juin au 30 septembre et garantissait la protection des ours dans leur antre, des femelles accompagnées de leurs petits et des oursons de moins d'un an. D'autre part, la baisse de la valeur marchande des peaux par rapport à 1973-1974 peut elle aussi favoriser la mise en application du régime, puisque la chasse présente moins d'avantages financiers. Smith et Jonkel (1975, a et b), Smith et Stirling (1976), et Stirling et Smith (1976, sous presse) ont publié des résumés sommaires de la réglementation qui régit le nombre des prises d'ours blanc au Canada.

En avril 1975, le Canada a ratifié la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973), qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1975. L'ours blanc est inscrit à l'Annexe II de la Convention (toutes les espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce des spécimens de ces espèces n'était pas soumis à une réglementation stricte ayant pour but d'éviter une exploitation incompatible avec leur survie). Au Canada, l'espèce n'est pas considérée comme menacée; elle avait toutefois fait l'objet de réserves et figurait à l'Annexe III de la Convention (toutes les espèces qu'une Partie déclare soumises, dans les limites de sa compétence, à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation, et nécessitant la coopération des autres Parties pour le contrôle du commerce). Cependant, cette réserve a été retirée le 29 avril 1977 parce que les espèces figurant déjà à l'Annexe II ne peuvent être inscrites à l'Annexe III. L'ours blanc paraît donc à l'Annexe II pour tous les États. Par conséquent, l'exportation d'ours blancs, de peaux et de tout produit dérivé est surveillée étroitement et il faut des permis d'exportation. La législation fédérale s'applique dans tous les cas, même lorsque le pays d'où proviennent les spécimens vivants ou les dérivés, ou celui vers lequel ils sont exportés, n'est pas signataire de la Convention. Le gouvernement fédéral tient un registre permanent de toute exportation ou importation légale de peaux d'ours blanc. Le problème du commerce illicite se pose toujours.

Commentaires

Les prix payés pour les peaux d'ours blanc semblent s'être stabilisés, et il est peu probable que des hausses ou des baisses aussi importantes que celles observées entre 1972 et 1974 se produisent dans un avenir rapproché. Seule une amélioration importante de la conjoncture économique pourrait permettre la reprise du marché des pelletteries de luxe, dont celui des peaux d'ours blanc. Les sociétés de vente aux enchères n'arrivent pas à écouler leurs stocks de peaux, que viennent d'ail-

leurs gonfler régulièrement de nouveaux arrivages. Du reste, l'approvisionnement ne semble pas devoir ralentir. L'application des pratiques suivantes de gestion aiderait à accroître les possibilités de vente et à garantir au chasseur le plus grand profit possible :

- i) séparation soignée de la peau et de la chair, préparation et manutention minutieuses des peaux;
- ii) prise des animaux pendant la période de l'année où les fourrures sont à leur meilleur, de préférence au printemps, ce qui exclut toute chasse estivale;
- iii) prise d'animaux de plus grande taille;
- iv) vente directe aux sociétés de vente aux enchères ou, dans les T.N.-O., vente indirecte par l'intermédiaire du Service de commercialisation des fourrures;
- v) intensification de la chasse sportive.

Les peaux de toute première qualité se vendent très bien aux enchères mais sont rares. La situation ne semble pas vouloir évoluer. L'important débouché que pourrait constituer le marché américain reste fermé en raison des clauses contenues dans la Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins.

Remerciements

Je tiens à remercier A. Clevin, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, T. Pappas, de la Western Canadian Raw Fur Auction Sales Ltd, M. Soudack, de la Dominion Soudack Fur Auction Sales Ltd., A. Shieff, de l'Ontario Trappers Association Fur Sales Service, C. E. V. Fullaway, de l'Hudson's Bay and Annings Ltd., et O. Gilbe, du Ministère royal du commerce groenlandais pour les commentaires et données utiles qu'ils m'ont fournis sur le commerce des peaux d'ours blanc, de même que le personnel du Service de la faune aquatique et terrestre des T.N.-O. et de nombreux autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux et de sociétés de vente de fourrures aux enchères, dont les renseignements constituent le gros de ce rapport. Je tiens aussi à remercier M. Ian Stirling, du Service canadien de la faune, qui a accepté de réviser ce texte. Je remercie également M. J. E. Bryant, du S.C.F., pour son aide technique lors de la rédaction du présent document.

Bibliographie

- Smith, P. A. et C. J. Jonkel. 1975a. *Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada, 1972-1973*. Cahier de biologie n° 43 du Service canadien de la faune, 9 p.
- Smith, P. A. et C. J. Jonkel. 1975b. *Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada, 1973-1974*. Cahier de biologie n° 48 du Service canadien de la faune, 5 p.
- Smith, Pauline et Ian Stirling. 1976. *Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada, 1974-1975*. Cahier de biologie n° 66 du Service canadien de la faune, 7 p.
- Stirling, Ian et Pauline Smith. 1976. *Polar bear management changes in Canada*. IUCN New Series Publication, Suppl. Pap. 42:61-67.
- Stirling, Ian et Pauline Smith. *Polar bear management changes in Canada, 1974-1976*. IUCN New Series Publ. (13 p. t.w.) (sous presse).

Tableau 1
Marché des peaux d'ours blanc en 1975-1976; offre, vente
et prix (en dollars) aux enchères. Le nombre de peaux
mises aux enchères apparaît entre parenthèses

Société de vente aux enchères	Type de vente	Date	Nombre de peaux vendues	Éventail des prix	Prix moyen	
Western Canadian (Vancouver)	Enchères	janv. 1976	4 (53)	400-650	513	
		fév.	15 (56)	250-1100	587	
		mai	4 (43)	300-800	346	
		juin	23 (50)	500-950	688	
		Sous-total			46	250-1100
Total	Ventes à des particuliers	sept. 1975- août 1976	78	300-1050	695	
			124	250-1100	670	
Compagnie de la Baie d'Hudson (Montréal)	Enchères	fév. 1976	13 (113)	800-1200	1020	
		Ventes à des particuliers	déc. 1975- sept. 1976	81	100-1596	892
			Total	94	100-1596	910
Dominion Soudack (Winnipeg)	Enchères	janv. 1976	5 (12)	400-800	580	
		mars	0 (17)			
		mai	1 (16)	750	750	
		juin	0 (14)			
		sept.	8 (17)	400-900	678	
	Sous-total			14	400-900	648
Total	Ventes à des particuliers	avril-juin 1976	5	250-600	490	
			19	250-900	607	
Ontario Trappers Assoc. (North Bay)		fév. 1976	5	295-600	498	
		avril	10	125-725	388	
		juin	2	750-805	778	
Total			17	125-805	466	
Gouv. du Manitoba (Winnipeg)	8 peaux; pas de vente aux enchères en 1976					
Hudson's Bay and Annings (Londres)		mars 1976	15 (65)	324-534	439	
		mai	1 (46)	458	458	
		sept.	44 (45)	85-435	333	
Total			60	85-534	440	
Ministère royal du commerce groenlandais (Copenhague)		déc. 1975	60 (60)	? -1206	528	
Nombre total de peaux d'ours blancs canadiens vendues		1975-1976	314	85-1596	668	

Tableau 2

Données sur les prises connues d'ours blancs au Canada en 1974-1976

Ressort	1974-1975		1975-1976	
	Contingent recommandé	Prises	Contingent recommandé	Prises
T.N.-O.	475	464†	501	519†
Ontario	30	18	30	15
Manitoba	35	11	35	8
Terre-Neuve	0	0	0	0
Québec	42	66	42	37†
Yukon	6	0	6	2
Norvège	5*	1	5*	0
Total	593	560	619	581

†Compte tenu des ours tués par les agents de la conservation, tués pour des raisons sécuritaires et morts après avoir absorbé des doses trop fortes de drogues immobilisantes. Les peaux de ces ours sont mises sur le marché des pelleteries.

*En vertu d'une disposition spéciale de l'Accord sur la conservation des ours blancs (1973) pour des raisons sécuritaires, en Norvège.

Tableau 3

Comparaison des prix moyens (en dollars) payés pour les peaux d'ours blanc vendues aux enchères en 1974-1975 et en 1975-1976

Société de vente aux enchères	1974-1975	1975-1976	Augmentation (%)
Western Canadian	637	670	4
Compagnie de la Baie d'Hudson	534	910	70
Ministère royal du commerce groenlandais	466	528	13
Moyenne (pour toutes les sociétés de vente aux enchères offrant des peaux canadiennes)	585	668	14

Tableau 4

Prix moyen connu (en dollars) payé aux chasseurs pour les peaux d'ours blanc en 1974-1975 et en 1975-1976. Le nombre de peaux figure entre parenthèses

Établissement	1974-1975	1975-1976	Variation (%)
Arctic Bay (T.N.-O.)	959 (11)	620 (5)	-35
Broughton Island (T.N.-O.)	607 (14)	355 (2)	-42
Cambridge Bay (T.N.-O.)	500 (14)	627 (11)	+25
Cape Dorset (T.N.-O.)	675 (4)	620 (5)	-8
Chesterfield Inlet (T.N.-O.)	325 (2)	550 (3)	+69
Clyde River (T.N.-O.)	738 (37)	363 (36)	-51
Coppermine (T.N.-O.)	65 (1)	800 (1)	+1131
Coral Harbour (T.N.-O.)	809 (64)	502 (32)	+38
Eskimo Point (T.N.-O.)	953 (8)	394 (8)	-59
Fort Chimo (Qué.)		600 (3)	
Frobisher Bay (T.N.-O.)	375 (2)	400 (1)	+7
Gjoa Haven (T.N.-O.)	333 (10)	567 (1)	+70
Grise Fiord (T.N.-O.)	579 (7)	352 (19)	-39
Hall Beach (T.N.-O.)		535 (1)	
Holman Island (T.N.-O.)		600 (2)	
Igloodik (T.N.-O.)	451 (8)	378 (8)	-16
Ivujivik (Qué.)		450 (2)	
Lake Harbour (T.N.-O.)	700 (1)	400 (1)	-43
Pangnirtung (T.N.-O.)	357 (7)	443 (7)	+24
Pond Inlet (T.N.-O.)	566 (11)	536 (9)	-5
Rankin Inlet (T.N.-O.)	475 (2)	475 (7)	0
Repulse Bay (T.N.-O.)	388 (12)	340 (5)	-12
Resolute (T.N.-O.)	588 (12)	412 (5)	-30
Sachs Harbour (T.N.-O.)	690 (15)	691 (11)	0
Sanikiluaq (T.N.-O.)	373 (7)	576 (16)	+54
Spence Bay (T.N.-O.)	620 (11)	464 (24)	-25
Tuktoyaktuk (T.N.-O.)	735 (10)	832 (12)	+13
Wakeham Bay (Qué.)		120 (1)	
Moyenne (tous les établissements)	612 (277)	493 (238)	-19

Tableau 5
 Prix (en dollars) payés pour des peaux de tailles diverses
 aux ventes de pelleteries de la Compagnie de la Baie d'Hudson
 en 1975-1976

Taille*	Nombre de peaux	Éventail des prix	Prix moyen
XXXL (>405 cm)	27	450-1596	1077
XXL (345-405 cm)	41	300-1400	916
XL (290-345 cm)	21	400-1500	774
L (255-290 cm)	3	100-650	383
LM (215-255 cm)	1		500
Toutes les peaux	94†	100-1596	910

*Taille de la peau = longueur plus largeur.

†Dont une peau non classée.

Tableau 6
 Nombre de chasseurs sportifs par établissement en 1975-1976

Établissement	Nombre d'étiquettes alloué	Chasseurs sportifs	Chasses fructueuses
Cambridge Bay	2	2	1
Paulatuk	4	4	4
Tuktoyaktuk	3	3	1
Total	9	9	6

